

**Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de
l'aménagement du territoire.....une avancée significative !**

Cher(e) camarade,

Un communiqué, du 18 mars 2008, de la présidence de la république a annoncé la création de deux secrétariats d'Etat auprès du ministre du MEEDDAT, l'un dirigé par Hubert Falco est dédié à l'aménagement du territoire et l'autre confié à Christian Blanc a en charge le développement de la région capitale (Le Grand Paris à l'instar du Grand Londres !).

Dans le même temps, le nom du ministère évolue pour probablement mieux prendre en compte la dimension de l'énergie dans les politiques publiques de développement durable et confirmer son rôle dans l'aménagement du territoire. Dans la lettre ci-jointe, du 19 mars 2008, du Premier Ministre aux préfets la compétence « Logement » est confirmée au MEEDDAT par contre, le volet développement et action économique des DRIRE est rattaché à la nouvelle structure issue de la DRTEFP.

L'aménagement du territoire identifié par un secrétariat d'Etat et intégré à notre ministère qui regroupe l'ensemble des champs d'intervention (urbanisme et architecture, logement, transports et inter modalité, énergie, climat, risques, nature, paysages, intelligence économique, développement durable, sécurité routière, aviation civile, etc.) organisé avec des services déconcentrés aux niveaux régional, départemental et interdépartemental est **une avancée significative** à mettre au crédit de la mobilisation du 6 mars 2008 de plus de 10 000 agents dont 1 800 ingénieurs des travaux public de l'Etat.

Cette avancée ne saurait être une victoire qui permette de relâcher la pression sur notre ministre car il manque des éléments au puzzle pour arriver à un assemblage harmonieux qui permette au ministère de se mettre en ordre de marche et à ses agents de retrouver de la sérénité et de la motivation dans leurs actions au quotidien.

Si la confirmation que le PATE (projet de l'administration territoriale de l'Etat) ne concernera pas le MEEDDAT et que les préfigureurs des DDEA doivent mettre en œuvre la fusion par un cadrage défini par une circulaire du 11 mars 2008, cependant la circulaire portant sur les modalités de la création des DREDDAT (ex DREDAD) n'est toujours pas parue et les propositions du comité de suivi de la RGPP de mars 2008, puis les décisions du comité de modernisation des politiques publiques de mai/juin 2008 ne sont pas connues. Le danger persiste toujours en particulier la suppression de l'ingénierie publique et de 30 000 agents au MEEDDAT.

Dans l'immédiat, l'actualité porte sur l'organisation de l'administration centrale pour laquelle les préfigureurs ont remis leurs rapports portant projets d'organisation des directions générales. Ces rapports nous ont été communiqués le 12 mars 2008 pour un examen en CTPM du 19 mars 2008. C'est donc un peu plus de 400 pages qu'il a fallu analyser pour comprendre la nouvelle structuration.

Il faut faire preuve d'intuition et de déduction pour assembler le Meccano ministériel car il manque toujours de manière cruciale un document général qui définisse la stratégie ministérielle et permette d'expliquer et de comprendre le fondement de cette réorganisation des DAC.

Seul ce document stratégique décrivant le projet ambitieux du MEEDDAT constituera la réplique du ministre au projet dogmatique de simple réduction comptable des effectifs et de destruction du service public de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire porté par les ministères du Budget et de l'Intérieur.

Camarade, maintenons le rapport de force pour sauver le MEEDDAT, ses services, ses agents au service de l'aménagement du territoire !

Monsieur le ministre un effort de plus, nous serons tous dans la même voiture et connaissons notre itinéraire !

**Gilles PAQUIER
Secrétaire général**